

Image not found or type unknown



Certificat de non contestation a la conformité

Par **Moi3838**, le **06/02/2023** à **11:38**

Bonjour
Suite au dépôt de ma DAACT pour une maison individuelle les services de l'urbanisme sont venus faire leur visite de conformité . J'ai du faire quelques modifications et donc par l'intermédiaire de mon architecte déposer un permis modificatif . J'ai reçu mon arrêté d'acceptation de mon permis modificatif . Puis je demander maintenant un certificat de non contestation de conformité ? La mairie peut elle me le refuser ? Merci de votre réponse